



Communauté de Communes du Pays de Fillière

300 rue des Fleuries – 74 570 THORENS-GLIERES

☎ : 04.50.22.43.80 - 📠 : 04.50.22.82.09

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2010-2011



Présenté en Conseil de Communauté le 28 juin 2012

Télétransmis le 05 juillet 2012

Introduction :	2
1. Place de la ccpf dans le paysage du transport scolaire departemental	3
2. Les circuits speciaux de transports scolaires	3
2.1 Le détail des circuits spéciaux	3
2.2 La capacité de transport des circuits spéciaux et les kilomètres parcourus	4
2.3 Récapitulatif des circuits spéciaux	5
3. Securite et discipline dans les transports scolaires	5
3.1 Les contrôles effectués	5
3.2 Actions de sensibilisation à la sécurité routière	5
3.3 Recensement des actes d'indiscipline	6
4. Le coût du transport scolaire	6
4.1 Le coût annuel	6
4.2 Répartition par transporteurs de circuits spéciaux	6
4.3 Coût annuel par élève par circuit spécial	6
4.4 Aide financière du Département	7
4.5 Tarifs 2010/2011	7
4.6 Allocations individuelles de transport	7
5. Bilan et perspectives	7

INTRODUCTION :

Depuis 1991, la Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF) est organisateur de second rang = AO2, et exerce pour le compte du Conseil Général, Organisateur de premier rang = AO1, la compétence "Transports scolaires » sur le Pays de Fillière.

Chaque jour, en période scolaire, plusieurs autocars de compagnies différentes sillonnent le territoire pour emmener les plus petits vers leurs écoles, les collégiens au Collège du Parmelan à Groisy et au Collège d'Evire à Annecy le Vieux, et la majorité des lycéens vers leur lycée de secteur Charles Baudelaire à Cran Gevrier. En règle générale, tous les autres établissements de l'agglomération d'Annecy sont desservis par les transports.

Le service est composé de 2 personnes à temps partiel :

- 1 personne à 60% chargée du secrétariat, des inscriptions et du bilan financier
- 1 personne à ¼ de temps qui supervise le service et est chargée également de l'installation des abribus, de la sécurisation.

Les 9 communes desservies sont :

Aviernoz – Charvonnex – Evires – Groisy - Les Ollières - Naves Parmelan - St Martin Bellevue -Thorens-Glières – Villaz

Par convention, la CCPF organise aussi le transport scolaire des élèves de la commune de Villy-le-Pelloux car le collège de secteur est le Collège du Parmelan à Groisy et le lycée de secteur Le Lycée Baudelaire à Cran-Gevrier.

1. PLACE DE LA CCPF DANS LE PAYSAGE DU TRANSPORT SCOLAIRE DEPARTEMENTAL

Les Autorités Organisatrices de Premier Rang (AO1) en Haute-Savoie :

Elles sont au nombre de 6 réparties comme suit :

- Transport scolaire urbain = 5 Périmètre urbain autour des villes d'Annecy, d'Annemasse, de Cluses, de Chamonix et de Thonon-Les-Bains
- Transport scolaire non urbain = 1 Conseil Général de la Haute-Savoie

Les Autorités Organisatrices de Second Rang (AO2) en Haute-Savoie :

Elles sont au nombre de 30 réparties comme suit :

- E.P.C.I = 25
- Communes = 5

2. LES CIRCUITS SPECIAUX DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Les circuits mis en place sur les neuf communes de la CCPF et sur la commune de Villy le Pelloux sont au nombre de 35 répartis comme suit :

- **31 circuits spéciaux qui transportent 815 élèves (83 de plus que 2009/2010).**
- **4 lignes régulières (2 Frossard et 2 Philibert) qui transportent 1 061 élèves (68 de plus que 2009/2010).**

Un circuit spécial est un circuit payé par rapport à la capacité du car et au nombre de kilomètres effectués.

Une ligne régulière est un circuit payé pour chaque élève transporté en prenant en compte sa localisation géographique et est payée directement par le Conseil Général au transporteur.

Les tableaux ci-dessous ne récapitulent que les circuits spéciaux :

2.1 Le détail des circuits spéciaux

N° circuit	Communes desservies	Etablissements	Fréquence
206 005	Evires et Groisy	Collège du Parmelan	LMMJV
206 006 ¹	Thorens Glières	Collège du Parmelan	LMMJV
206 007	Thorens, Evires, Groisy	Collège du Parmelan	LMMJV
206 009	Les Ollières	Collège du Parmelan	LMMJV
206 010	Groisy	Collège du Parmelan	LMMJV
206 012	Evires	Ecoles primaire/maternelle	LM JV
206 013	Evires	Ecoles primaire/maternelle	LM JV
206 016	Groisy	Ecoles primaire/maternelle	LM JV
206 017	Groisy	Ecoles primaire/maternelle	LM JV
206 018	Thorens Glières	Ecoles primaire/maternelle publique et privée	LM JV
206 019	Thorens Glières	Ecoles primaire/maternelle publique et privée	LM JV
206 019 B	Thorens Glières	Ecoles primaire/maternelle publique	LM JV Matin uniquement
206 020	Thorens Glières	Ecoles primaire/maternelle publique et privée	LM JV
206 024 A	Saint Martin Bellevue	Ecoles primaire/maternelle	LM JV

¹ Circuit de rabattement pour service de ligne régulière à destination du Collège du Parmelan à Groisy

206 024 B	Saint Martin Bellevue	Ecoles primaire/maternelle	LM JV
206 026	Aviernoz	Ecoles primaire/maternelle	LM JV
206 101 Aller	Groisy, St Martin, Villy le Pelloux	Collège La Salle Pringy, Lycées Lachenal Argonay et Baudelaire Cran Gevrier	LMMJV
206 102 Retour	Groisy, St Martin, Villy le Pelloux	Collège La Salle Pringy, Lycées Lachenal Argonay et Baudelaire Cran Gevrier	LMMJV
206 601 Aller	Groisy, St Martin, Villy le Pelloux	Lycée Baudelaire à Cran Gevrier	S
206 602 Retour	Groisy, St Martin, Villy le Pelloux	Lycée Baudelaire à Cran Gevrier	S
206 103 Aller	Aviernoz, Les Ollières	Collège La Salle Pringy, Lycées Lachenal Argonay et Baudelaire Cran Gevrier	LMMJV
206 103 B Aller	Les Ollières	Collège La Salle Pringy	LMMJV matin uniquement
206 104 Retour	Aviernoz, Les Ollières	Collège La Salle Pringy, Lycées Lachenal Argonay et Baudelaire Cran Gevrier	LMMJV
206 603 Aller	Aviernoz, Les Ollières	Lycée Baudelaire Cran Gevrier	S
206 604 Retour	Aviernoz, Les Ollières	Lycée Baudelaire Cran Gevrier	S
206 105 Aller	Saint Martin, Villaz	Collège La Salle Pringy, Lycées Lachenal Argonay et Baudelaire Cran Gevrier	LMMJV
206 106 Retour	Saint Martin, Villaz	Collège La Salle Pringy, Lycées Lachenal Argonay et Baudelaire Cran Gevrier	LMMJV
206 605 Aller	Saint Martin, Villaz	Lycée Baudelaire Cran Gevrier	S
206 606 Retour	Saint Martin, Villaz	Lycée Baudelaire Cran Gevrier	S
206 107 Aller	Aviernoz, les Ollières, Villaz	ECA, Collèges d'Evire et la Salle Annecy le Vieux	LMMJV
206 108 Retour	Aviernoz, les Ollières, Villaz	ECA, Collèges d'Evire, la Salle Annecy le Vieux et Pringy	LMMJV

2.2 La capacité de transport des circuits spéciaux et les kilomètres parcourus

N° circuit	Nombre d'élèves transportés	Kilomètres parcourus
206 005	40	31.2
206 006	21	20.4
206 007	31	27.1
206 009	27	19.6
206 010	55	36.2
206 012	19	20.1
206 013	25	23.7
206 016	45	21.3
206 017	25	29.3
206 018	48	28.8
206 019	22	10.2
206 019 B	15	2.6
206 020	28	38.6
206 024 A	31	21.5
206 024 B	42	12.4
206 026	26	6.4

N° circuit	Nombre d'élèves transportés	Kilomètres parcourus
206 101	58	28
206 102	49	28.5
206 601	21	27.3
206 602	21	27.3
206 103	53	29.8
206103B	13	9
206 104	45	29.8
206 603	23	29.8
206 604	22	29.8
206 105	62	25
206 106	41	25
206 605	15	23
206 606	16	23
206 107	51	24.8
206 108	75	31

2.3 Récapitulatif des circuits spéciaux

PAR JOUR	Kilomètres parcourus	Enfants transportés
Pour les écoles primaires et maternelles	214.9	326
Pour le collège du Parmelan	134.5	174
Pour les établissements de l'agglomération d'Annecy	230.9	315
TOTAL	580.3	815

3. SECURITE ET DISCIPLINE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

3.1 Les contrôles effectués

6 contrôles des horaires effectués par la C.C.P.F. pour les horaires d'arrivée ou de départ des cars au Collège du Parmelan (matin ou soir) :

03/09/2010	20/09/2010	04/11/2010
10/09/2010	08/10/2010	07/01/2011

ANALYSE :

- Ces contrôles ont permis d'optimiser le départ des cars le soir au collège du Parmelan et d'éviter les dérives horaires.

2 contrôles ont été effectués le 12 Novembre 2010 par la SCAT (Société de Contrôle et d'Analyses des Transports) à la demande du Conseil Général pour deux circuits (Car n° 5 et 206001)

ANALYSE :

- Ces contrôles ont permis de vérifier la conformité des autocars utilisés et également de vérifier que les élèves sont en possession de leur titre de transport.

3.2 Actions de sensibilisation à la sécurité routière

Toutes les formations et les exercices d'évacuation sont animés par l'ADATEEP 74 (Association départementale pour le transport des élèves de l'enseignement public), association à laquelle la CCPF verse une participation de 1.53 € ttc par an et par élève.

L'opération est menée en trois temps : une projection vidéo qui permet de se mettre en situation avant un débat sur les questions de sécurité, des exercices concrets pour adopter la meilleure manière d'embarquer dans les véhicules et des opérations d'évacuation pour sécuriser les passagers en groupe

↳ 20/09/2010 = formation sur la sécurité au Collège du Parmelan avec 6 classes de 6^{ème} et exercice d'évacuation de cars.

↳ 18/01/2011 = formation sur la sécurité aux écoles maternelle et élémentaire de Groisy et exercice d'évacuation de cars.

ANALYSE :

- Ces formations et les exercices sont nécessaires parce qu'il faut apprendre aux jeunes à prendre un bus, en descendre, ne pas être mis en danger par la circulation, en un mot comment se comporter dans un véhicule de transport scolaire. Ces actions sont bien perçues par les jeunes, par les enseignants et les parents d'élèves.

3.3 Recensement des actes d'indiscipline

Un seul fait marquant a été enregistré :

* 24 et 25 mai 2011 – ligne régulière Philibert Thorens-Glières – Collège du Parmelan – Car n° 3 – Dégradations = M. COLLARD responsable de la société PHILIBERT s'est présenté à la CCPF avec une rideau partiellement brûlé et des poignées coupées. Etant donné la fin proche de l'année scolaire, il paraissait difficile de trouver un ou plusieurs coupables pour ces faits. M. COLLARD s'est donc rapproché de la direction du Collège du Parmelan au début de la rentrée scolaire 2011-2012.

↳ Le commission transport scolaire, en date du 22 juin 2011, avait demandé à M. COLLARD de déposer plainte auprès de la gendarmerie, action qui semblait lourde de conséquences pour M. COLLARD qu'il a choisi de ne pas mettre en oeuvre.

ANALYSE :

- La CCPF est vigilante quant au respect du personnel de conduite, du matériel mis à disposition et des règles de discipline en général.

4. LE COUT DU TRANSPORT SCOLAIRE

4.1 Le coût annuel

Total des factures acquittées par la CCPF pour les circuits spéciaux	=	850 523,02 Euros
Total des factures payées par le Conseil Général pour les lignes régulières	=	1 012 673,75 Euros
Total général	=	1 863 196,77 Euros

4.2 Répartition par transporteurs de circuits spéciaux

PHILIBERT	= 412 425,03 €
FROSSARD	= 147 750,08 €
SABA	= 290 347,91 €
TOTAL	= 850 523,02 €

4.3 Coût annuel par élève par circuit spécial

N° circuit	Coût par élève en €	N° circuit	Coût par élève en €
206 005	1 426.66	206 019 B	29.48
206 006/206 020	1 092.33	206 024 A	866.14
206 007/206 016	852.08	206 024 B	586.16
206 009/206 017	1 165.00	206 026	1 446.47
206 010	1 045.92	206 101/206 102/206 601/206 602	995.41
206 012	1 948.29	206 103/206 103 B/206 104/206 603/206 604	1 119.79
206 013	1 744.16	206 105/206 106/206 605/206 606	1 014.83
206 018	738.32	206 107/206 108	895.05
206 019	1 269.03		

ANALYSE :

- Le coût moyen par élève et par an est 1 073 € sur le Pays de Fillière. Il se situe au niveau départemental à environ 1 050 €.
- Le Pays de Fillière est très étendu et nécessite un important maillage de transports.

4.4 Aide financière du Département

L'aide financière s'élève à 731 193,22 €.

La charge résiduelle (coût – aide) soit 119 329,80 € est à la charge des communes pour lesquelles certains élèves ne sont pas pris en compte dans le calcul de subvention (élèves de maternelles et/ou élèves demeurant à moins de 3 km de l'établissement fréquenté).

Ces communes sont Aviernoz, Evires, Groisy, Saint Martin Bellevue et Thorens-Glières.

4.5 Tarifs 2010/2011

Par délibération du 17 décembre 2009, le Conseil de Communauté a défini les tarifs suivants :

- Frais d'inscription par élève : 40 €
- Majoration : 30 € supplémentaires par élève dès la fin de la période officielle des inscriptions
- Renouvellement en cas de perte : 8 €

Total des droits d'inscription perçu : 69 382 €.

Cette somme permet de financer les frais de fonctionnement du service, l'investissement lié à la sécurité des élèves : installation d'abribus et leur entretien, marquage au sol, campagnes de sécurisation et d'information.

4.6 Allocations individuelles de transport

Le Département attribue une allocation individuelle de transport aux parents des élèves du cours préparatoire au Baccalauréat ne disposant pas d'un service de transport collectif et domiciliés à plus de 3 kilomètres de leur établissement ou éloignés de plus de 3 kilomètres d'un point d'arrêt.

En 2010/2011, 17 demandes ont été faites pour un montant de 6 694,68 €.

5. BILAN ET PERSPECTIVES

Toutes ces actions seront renouvelées chaque année avec les partenaires habituels : ADATEEP, pompiers, gendarmes, enseignants et parents d'élèves.

L'installation de nouveaux abribus continue à la demande des communes, et après accord du Conseil Général.

Pour ce qui est de l'entretien, c'est le CAT du Parmelan qui l'assure parfaitement.

Thorens-Glières, le 15 mai 2012

Le Président Christian ROPHILLE



Le Vice-Président Henri CHAUMONTET

